



**AUBERGE
GRANIT ROSE**

Conditions Générales de Vente

L'objet des présentes conditions générales (ci-après « les Conditions Générales ») est de définir les Conditions de vente par Auberge Granit Rose au Client de prestations d'hébergement et de restauration.

Ces Conditions Générales de Vente associées aux conditions particulières relatives à la vente de prestations d'hébergement et de restauration (ci-après désigné « les conditions particulières ») constituent le contrat de prestations d'hébergement et de restauration (ci-après le Contrat).

La société Auberge Granit Rose est une SAS, elle a pour but principal de proposer un hébergement collectif ou de plein air dans l'établissement situé 60 corniche de Goas Treiz à TREBEURDEN. Des activités de restauration, de bar, de vente d'épicerie et de laverie sont également possibles.

Accès à l'Auberge. Toutes personnes majeures ou mineures accompagnées par un majeur ou à partir de 16 ans disposant d'une autorisation parentale peuvent réserver à l'Auberge Granit Rose. La Direction se réserve le droit de refuser une réservation. Les animaux ne sont pas acceptés.

Modalités de réservation. Toute réservation est confirmée lors du paiement des arrhes formant acompte de la prestation. Une réservation non confirmée n'est pas garantie et peut être annulée par l'établissement.

Tarifs. Les tarifs sont exprimés TTC conformément à la grille tarifaire.

Sauf mention contraire, la taxe de séjour vient en supplément. Les tarifs sont valables du premier janvier au dernier jour de l'année civile. Toutefois, en cas de forte inflation, une révision en cours d'année est possible mais ne pourra pas dépasser l'inflation.

Les variations de taux de TVA ou la création de nouvelles taxes peuvent également amener Auberge Granit Rose à modifier le montant des séjours sans préavis.

Modalités de paiement.

Pour tout séjour, le paiement d'arrhes d'un minimum de 50 % du prix total doit être effectué lors de la réservation et le solde est dû au plus tard à J-5 avant le début du séjour.

Sur demande, chaque versement fait l'objet d'un reçu qui est adressé au client.

Le règlement doit être effectué soit par chèque à l'ordre de Auberge Granit Rose, soit par virement bancaire sur le compte bancaire Auberge Granit Rose, soit par carte bancaire en cours de validité.

Après réception de la facture, tout retard de paiement de plus de 30 jours implique des pénalités de retard (taux de 15% par an), sauf si un échéancier est fixé au préalable.

Chèques Vacances : Auberge Granit Rose est agréée ANCV. Vous pouvez donc régler tout ou une partie du séjour en chèques vacances.

Modifications.

Conditions de modification ou d'annulation du fait de l'acheteur

Une annulation doit se faire par courrier écrit recommandé ou courriel.

Un désistement plus de 5 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation maximum correspondent à 50% du prix du séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.

Un désistement moins de 5 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation maximum correspondent à 100% du prix du séjour et l'ensemble du séjour est dû, **aucune somme versée ne sera remboursée.**

Les conditions ci-dessus s'appliquent également pour une annulation partielle (un séjour écourté est considéré comme une annulation partielle).

Une réservation peut se voir reportée ultérieurement pour raisons médicale ou obsèques d'un proche jusqu'au second degré (pour toute autre raison, nous consulter), mais ne verra **pas de remboursement**. Le report est possible à une période équivalente ou à une autre période en complétant le montant du séjour.

L'acheteur peut souscrire par lui-même une assurance annulation et, dans ce cas, Auberge Granit Rose justifiera auprès de la compagnie d'assurance de l'acheteur et sur simple demande, les prestations vendues. L'acheteur fera son affaire personnelle de la souscription de cette assurance annulation et a bien pris note de l'absence de remboursement par Auberge Granit Rose tel que décrit précédemment.

Conditions de modification ou d'annulation du fait du vendeur :

Auberge Granit Rose peut être amenée à modifier ou à annuler un séjour ou une prestation en cas d'événements de Force Majeure indépendants de sa volonté (catastrophe naturelle, épidémie, pandémie, restrictions gouvernementales, troubles sociaux, guerre, coup d'état, sinistre majeur dans les locaux de l'auberge, interruption du service EDF supérieur à deux jours, absence de longue durée du personnel). Lorsqu'avant le départ, le respect d'un élément majeur du Contrat est rendu impossible par suite d'un événement de Force Majeure, nous vous aviserons en vous informant que vous disposerez alors de la faculté de résilier le contrat ou d'accepter les modifications que nous vous proposerons. Vous devrez alors nous faire connaître votre choix sous 48 heures. Dans l'hypothèse où vous décideriez de résilier le contrat, vous aurez droit, sans supporter de pénalités ou de frais, au **remboursement intégral** des sommes versées si l'annulation intervient plus de 5 jours avant la prestation ou **au double** du remboursement de la totalité des sommes relatives à l'hébergement que vous auriez versées, vous permettant de trouver une solution alternative, si l'annulation intervient moins de 5 jours avant le début de la prestation.

Assurances.

Responsabilité : nous vous conseillons d'être assurés en responsabilité (dommages corporels ou matériels), en garantie vol et en annulation de séjour.

Notre police d'assurance couvre notre seule responsabilité de société conformément à la loi 92.645 du 13 juillet 1992. Elle couvre les risques liés à l'hébergement et à la restauration.

Le contrat est souscrit à Mutuelles du Mans (MMA IARD) RC N° A146525020

Toutefois, Auberge Granit Rose sera exonérée de tout ou partie de sa responsabilité dans les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat ou en cas de force majeure. Dans l'hypothèse où l'un des participants occasionne des dommages corporels ou matériels, sa responsabilité civile pourra être recherchée en vue d'un dédommagement.

Durant votre séjour.

Auberge Granit Rose a élaboré un règlement intérieur affiché dans l'établissement, il indique les règles sur l'utilisation du matériel et de la vie dans l'établissement et il précise les conditions d'évacuation.

Les résidents devront respecter les lois et réglementations françaises. En cas de non-respect des lois, le responsable de l'Auberge fera appel aux forces de gendarmerie de PERROS-GUIREC, la police nationale de LANNION ou à la police municipale de TREBEURDEN.

Voici les règles du règlement intérieur :

L'objectif d'Auberge Granit Rose est de proposer une solution d'hébergement collectif et participatif dans le site naturel du TOENO à prix doux, dans une atmosphère facilitant les échanges de bon goût et de bon esprit.

Hébergement et utilisation de la cuisine collective :

Les chambres doivent être tenues propres et laissées propres. A votre arrivée, on vous remet un jeu de draps comprenant un drap housse, un drap plat et une taie de traversin. À votre départ, vous devrez défaire votre lit et placer chaque drap dans la bannette dédiée. Vos déchets (hors déchets sanitaires) devront être triés dans les poubelles situées dans la cuisine collective. Il n'est pas autorisé de prendre ses repas dans les chambres. Ceux-ci peuvent être pris dans la cuisine collective, sur les tables de pique-nique ou dans la salle à manger de l'auberge lors des prestations de restauration. À chaque utilisation de la cuisine collective, celle-ci devra être laissée propre. Son utilisation devra être modérée afin de permettre au plus grand nombre de l'utiliser.

Consommation d'alcool : la consommation d'alcool est interdite dans les chambres.

L'auberge appliquera un droit de bouchon pour l'alcool emporté au restaurant, à raison de 5,00€/L, ou par bouteille de 70/75cl.

Fumée : il est formellement interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des bâtiments. Les clients fumant à l'extérieur sont priés de jeter leurs mégots dans l'un des contenants prévus à cet effet.

Branchements électriques : il est interdit de brancher sur les prises électriques des appareils autres que les téléphones portables et autres ordinateurs individuels.

Batteries externes : elles ne doivent pas être laissées sans surveillance sur les lits (risque d'incendie).

Barbecue : il est possible d'utiliser le barbecue de l'auberge. Les clients s'engagent à rendre le matériel propre et en bon état de fonctionnement. Les clients peuvent apporter leur propre barbecue. Il devra être sur pied (afin de ne pas toucher le sol), être dans un bon état de fonctionnement (ni rouillé ni troué) pour ne risquer aucune propagation de feu, et accompagné d'un dispositif de lutte contre un départ de feu.

Bruit : à partir de 22 heures, une attention toute particulière est faite pour favoriser le repos. Aussi, si un résident souhaite dormir, la lumière de la chambre collective devra être éteinte.

Sécurité : si l'alarme incendie est déclenchée, les résidents doivent se rassembler sur la partie basse de l'auberge à l'endroit spécifié comme point de rassemblement. Par ailleurs, les résidents ne doivent pas se rendre dans les zones réservées au personnel (cuisine professionnelle, réserve, caves).

Conduite : chaque résident doit être respectueux des autres résidents. En cas de manquement, son exclusion pourra être décidée par le responsable, sans indemnisation, et des poursuites pourront être engagées.

Pertes - Vols – Détériorations : notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations. Il est déconseillé d'apporter des objets de valeur ou de grosses sommes d'argent.

Dégradations : le responsable d'un groupe que l'on définit comme celui qui a réservé pour le compte de plusieurs clients individuels s'engage à couvrir les éventuelles dégradations accidentelles ou volontaires occasionnées par l'un des membres du groupe. La responsabilité de chaque résident majeur membre d'un groupe pourra également être engagée.

Stationnement sur le parking : le parking est exclusivement réservé aux clients de l'auberge et aucun véhicule, en dehors des périodes de présence dans l'auberge, ne pourra y être temporairement stationné.

Après votre séjour.

Nous attachons une grande importance à la satisfaction de nos clients, vos remarques nous permettent d'améliorer nos prestations (accueil, confort, environnement, ...). Nous rappelons que l'Auberge Granit Rose est une auberge collective qui fournit une prestation de base à prix doux tout en répondant aux normes de sécurité et d'hygiène et qu'elle ne doit pas être comparée à une offre hôtelière classée.

Réclamation : toute réclamation relative au séjour doit être adressée dans le délai d'un **mois** maximum après la date de fin de séjour par lettre recommandée avec avis de réception à : Auberge Granit Rose, 60 Corniche de Goas Treiz, 22560 TREBEURDEN. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Mentions générales.

Sous-traitance : pour assurer une prestation complète (hébergement, restauration), Auberge Granit Rose peut être amenée à sous-traiter une partie du séjour programmé.

Acceptation : la participation à un séjour Auberge Granit Rose implique sans réserve la pleine acceptation des présentes conditions générales et particulières.

Litiges : en cas de litiges, les tribunaux de Saint-Brieuc ou Guingamp sont seuls compétents.

Loi Informatique et Liberté : conformément à l'article 27 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, vous êtes informés que toutes les informations vous concernant sont collectées par Auberge Granit Rose afin de traiter votre réservation. Elles peuvent faire l'objet d'une exploitation par nos services. Vous disposez, selon l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition pour le traitement des renseignements vous concernant.

Pour exercer ce droit, adressez-vous à Auberge Granit Rose, 60 Corniche de Goas Treiz, 22560 TREBEURDEN.

Photos et images : au cours d'un séjour, les participants pourront être photographiés pour mettre en ligne des photos ou illustrer l'Auberge. Dans la mesure du possible, les visages ne seront pas reconnaissables. Les clients acceptent que ces photos soient utilisées sur le site www.aubergegranitrose.fr ou pour illustrer nos brochures ou celles de nos partenaires ainsi que les articles de presse.

Ils acceptent également que les reportages TV, radios ou presse écrite puissent avoir lieu au cours du séjour.

Les photographies de nos documents ne sont pas contractuelles et ne reflètent pas forcément avec exactitude les lieux à la date d'arrivée.

Prestations.

Hébergement : la répartition des participants dans les chambres est effectuée selon les disponibilités de l'établissement.

L'hébergement est en formule tous lits occupés : le remplissage des chambres est optimisé. Les draps sont fournis pour tous les séjours.

Le ménage des sanitaires est quotidien.

Restauration : la pension complète comprend 3 repas par jour : le petit déjeuner, un panier pique-nique à emporter et le dîner.

La demi-pension comprend le petit-déjeuner et le dîner.

En règle générale, la prestation s'entend sans boisson.

Nos menus ne comprennent pas de régimes alimentaires particuliers. En cas de besoin, consultez-nous 30 jours à l'avance.

* * *